

Présentation de la démarche AEU

(incidences sur le projet d'aménagement / prise en compte des enjeux dans les documents règlementaires applicables aux logements)





LES DEUX RUISSEAUX

Contexte et acteurs : Thouaré et l'agglomération nantaise Rappel du programme et des dates clés Présentation du projet

LA DEMARCHE A.E.U

Objectif et attentes de la démarche (un choix partagé, réunir les décisionnaires et les acteurs autour d'un même sujet,...)

Acteurs et organisation de la démarche : les ateliers

Les différentes thématiques d'approche

Synthèse de la démarche : une charte d'objectif partagée

TRANCHE 1

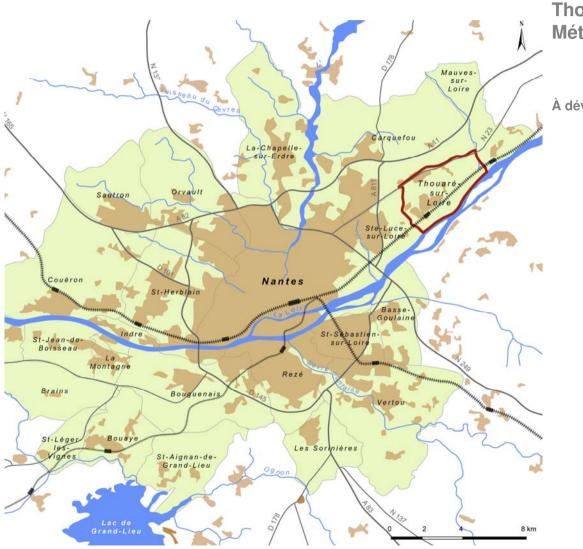
Impact de la démarche AEU sur la conception du projet (du schéma de programmation au premier quartier habité)

Mise en place d'outils d'accompagnement pour la construction des logements Traduction des enjeux environnementaux dans les cahiers de prescription (extraits)

Des cahiers de prescriptions aux premiers logements (choix des maîtres d'ouvrages (bailleurs, promoteurs), suivi du projet, partenariat...)



Contexte et acteurs : Thouaré-sur-Loire et l'agglomération nantaise



Thouare-sur-Loire : une commune de Nantes Métropole

À développer



Contexte et acteurs : Thouaré-sur-Loire et l'agglomération nantaise

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

C'est un axe fort du développement à long terme.

Il définit pour une durée de 5 ans minimum les principes devant répondre à la politique de logement et favoriser la mixité sociale. A ce jour, l'objectif fixé par Nantes Métropole concerne les 24 communes de l'agglomération et vise à atteindre la création de 3 900 logements par année, dont 900 logements sociaux.

A Thouaré-sur-Loire, le PLH est fixé à une moyenne de 107 logements neufs par an, dont 20 % minimum de logements sociaux.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé le 22 Juin 2007, le Plan Local d'Urbanisme intègre désormais le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui définit les grands principes d'aménagement du territoire, par secteur et par commune de l'agglomération nantaise.

A Thouaré sur Loire, les principaux objectifs du PADD sont les suivants :

- Affirmer et valoriser l'identité ligérienne,
- Développer un nouveau quartier tout en confortant le centre,
- Assurer un développement des modes de transports alternatifs pour faciliter la mobilité,
- Conforter le développement économique dans toutes ses composantes.

LES DEUX RUISSEAUX

Programme et dates clés



PROGRAMME

Ouverture à l'urbanisation du secteur Nord-Ouest de la commune sur une surface de 61 hectares.

Il est aujourd'hui prévu d'y construire environ 1400

Logements diversifiés avec une proportion de 25%

de logements sociaux et 16% de logements

abordables

En terme d'équipements publics, outre la création du réseau de voiries et des espaces verts, il est prévu la mise à disposition de deux réserves foncières dédiées à des équipements publics.

DATES CLES

Dossier de création : novembre 2005.

Traité de concession : avril 2006.

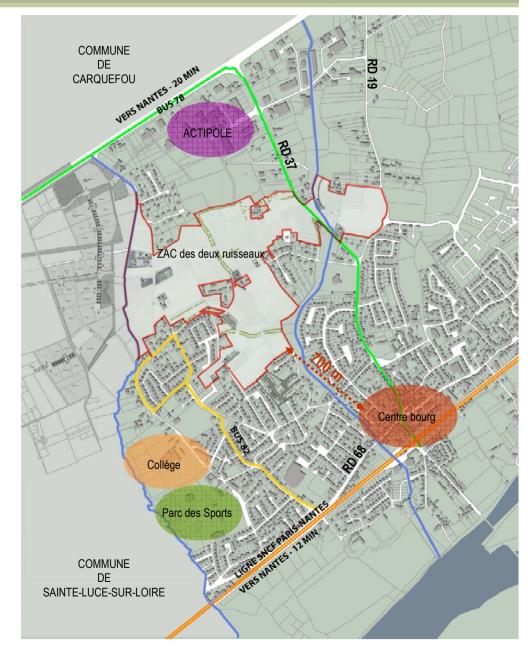
Convention tripartite : décembre 2007.

Dossier de réalisation : février 2008.

Premiers travaux d'aménagement : printemps 2009.

1ères autorisations de construire : été 2009.

1ères constructions : hiver 2009.





LES DEUX RUISSEAUX

Programme et dates clés







LA DEMARCHE A.E.U

Objectif et attentes de la démarche (un choix partagé, réunir les décisionnaires et les acteurs autour d'un même sujet,...)

Acteurs et organisation de la démarche : les ateliers

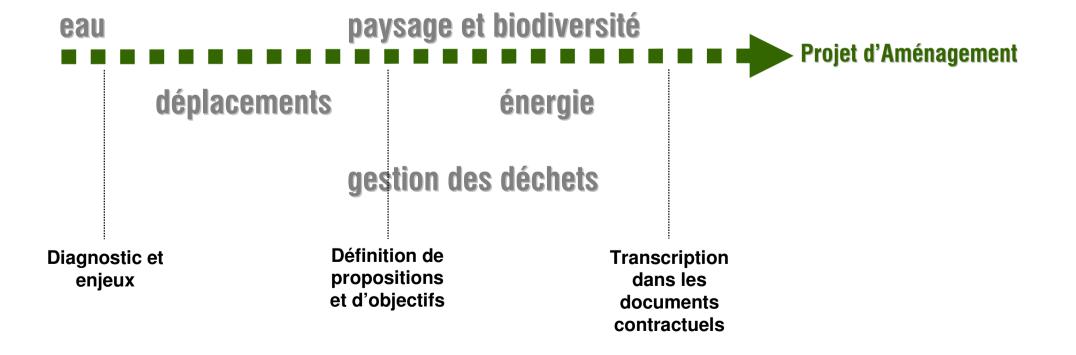
Les différentes thématiques d'approche

Une charte d'objectif partagée (par les techniciens et les élus) et à faire partager (importance des outils de communication, pédagogie)

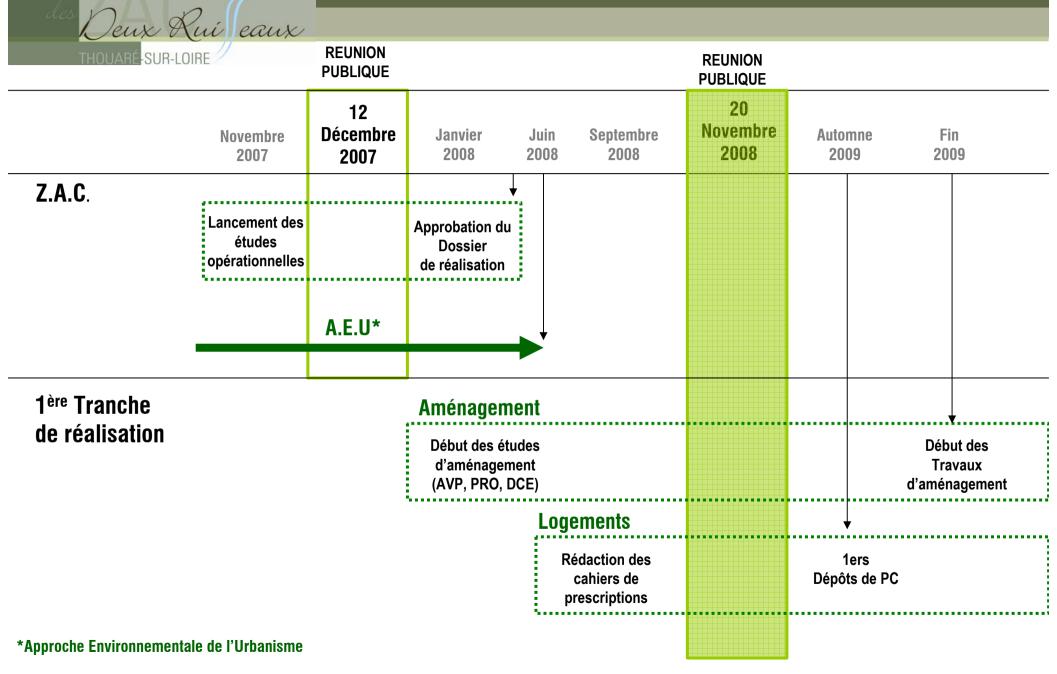


QU'EST-CE QUE LA DEMARCHE AEU ?...

Approche Environnementale de l'Urbanisme



LA DEMARCHE AEU







Acteurs et organisation de la démarche : les ateliers

Atelier N°1 (10.2007)

premiers constats, mise en évidence des enjeux et premières préconisations

Aménageur /

Urbaniste, Thermicien, Environnementaliste /

Commune /

Communauté urbaine

Atelier N°2 (12.2007)

Présentation de la charte d'objectif sur la base des préconisations retenues

Aménageur /

Urbaniste, Thermicien, Environnementaliste /

Commune /

Communauté urbaine



LA DEMARCHE A.E.U

Les différentes thématiques d'approche





DEPLACEMENTS ET BRUIT

ENJEUX

Intégration du projet au sein du territoire communal. Hiérarchiser le réseau viaire. Assurer des liens entre les principaux pôles de déplacements. Inciter des modes de déplacements doux. Réfléchir à l'organisation des zones de stationnement.

PROJET

Restructuration de voies existantes. Mise en place d'un réseau de voies structurantes et hiérarchisé. Réflexion sur un réseau de transport en commun. Création d'un réseau conséquent de cheminements doux.

PISTES DE REFLEXION

Favoriser le recours aux déplacements alternatifs à la voiture :

Images de référence





Poches de stationnement et allées piétonnes - Friisila - Finlande.



Voie carrossable à dominante piétonne - Karlsruhe - Allemagne.





DEPLACEMENTS ET BRUIT

ENJEUX

Intégration du projet au sein du territoire communal. Hiérarchiser le réseau viaire. Assurer des liens entre les principaux pôles de déplacements. Inciter des modes de déplacements doux. Réfléchir à l'organisation des zones de stationnement.

PROJET

Restructuration de voies existantes. Mise en place d'un réseau de voies structurantes et hiérarchisé. Réflexion sur un réseau de transport en commun. Création d'un réseau conséquent de cheminements doux.

PISTES DE REFLEXION

Favoriser le recours aux déplacements alternatifs à la voiture :

Images de référence





Poches de stationnement et allées piétonnes - Friisila - Finlande.



Voie carrossable à dominante piétonne - Karlsruhe - Allemagne.





PAYSAGE ET BIODIVERSITE

ENJEUX

Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité Créer des ambiances paysagères respectant le site actuel

PROJET

Mise en valeur des espaces verts existants, Préserver les paysages aux abords des ruisseaux, Création de parcs aux usages variés, Intégration des bassins de rétention.

PISTES DE REFLEXIONS

Adopter une gestion différenciée des espaces verts (méthodes douces d'entretien, diversification des habitats naturels, économie d'entretien)

Exemples d'aménagement.









Traduction des enjeux dans la charte d'objectifs

Paysage et Bioversité

Déclinaison des objectifs dans l'aménagement des îlots / des tranches

- -Protection des éléments paysagers remarquables
- -Mise en place d'un plan de sectorisation et de gestion des espaces verts (hiérarchisation des espaces en fonction de leurs usages dans le but d'établir une gestion différenciée, en relation étroite avec les services techniques de la commune.
- -Privilégier le recours à des matériaux naturels pour le mobilier urbain
- -Prévoir les conditions nécessaires au pré verdissement de certains espaces.

Déclinaison des objectifs dans les logements par typologie :

Objectifs	Lots libres		Logements intermédiaires		Logements Groupés		Logements collectifs	Remarques
	Libres	Prix abordables	Prix abordables	Social	Libres	Prix abordables	Libres	
Privilégier les espèces végétales locales	x	x	x	x	x	x	х	
Constituer une liste de végétaux interdits (espèces envahissantes, exogènes)	х	х	х	х	х	х	х	





EAU

ENJEUX

Proposer des aménagements favorisant l'infiltration et la rétention Préserver la ressource aquatique et les milieux associés Veiller à l'intégration paysagère des zones de stockage Réduire la consommation d'eau potable

PROJET

Réseau aérien de transfert des eaux de pluies (noues) Diminution des volumes de stockage Mise en valeur des abords des ruisseaux Aménagement paysager des bassins de rétention

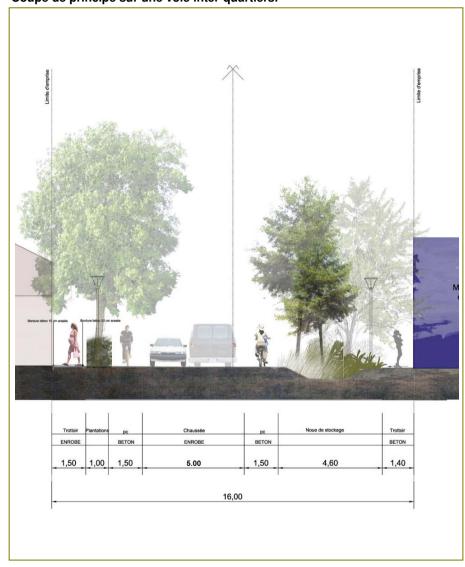
PISTES DE REFLEXION

Préserver la ressource en eau :

- Cuves de récupération des eaux de pluie,
- Préconisations de systèmes économes en eau.

Réduire les surfaces dédiées au stockage des eaux de pluie.

Coupe de principe sur une voie inter-quartiers.







Traduction des enjeux dans la charte d'objectifs

크시니

Déclinaison des objectifs dans l'aménagement des îlots

- -Assurer le maintien d'un espace vert tampon entre le parc du Guette Loup et les futurs îlots urbains
- -Planter des espèces végétales endogènes et peu consommatrice en eau
- -Engagement de la mairie à réaliser, pour tout nouvel équipement public, une étude de faisabilité pour l'implantation de cuves de récupération d'eaux de pluie pour l'arrosage des espaces publics et dans l'éventualité d'une législation favorable à l'utilisation d'eau de pluie pour un usage interne au bâtiment.

Déclinaison des objectifs par type de logements

Objectifs	Lots libres		Logements intermédiaires		Logements Groupés		Logements collectifs	Remarque s
	Libres	Prix abordables	Prix abordables	Social	Libres Prix abordables			
Mise à disposition d'une cuve de rétention d'eaux de pluie	x	x						
Si législation est favorable à la réutilisation des eaux de pluie à l'intérieur des logements – Imposer l'installation d'une cuve de rétention d'eau de pluie avec double réseau	х	х	x	x	х	x		
Imposer l'installation d'équipements économes en consommation d'eau potable	Conseil - sensibilisation	Conseil - sensibilisation	x	х	X	X	X	
Favoriser le recours aux toitures terrasses dans la conception des bâtiments	Conseil - sensibilisation	Conseil - sensibilisation	x	x	х	x	x	



ENERGIE

Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

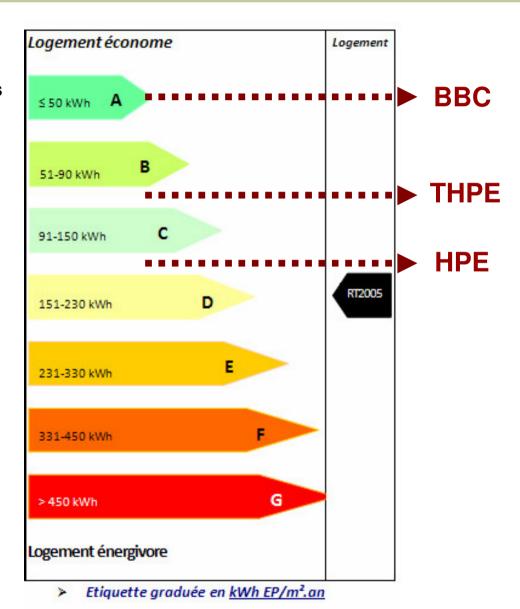
Un habitat bien orienté (forme urbaine et optimisation du parcellaire, forme urbaine et optimisation de l'environnement).

Une enveloppe performante.

Optimisation des systèmes énergétiques et recours aux énergies renouvelables.

Un niveau de performance énergétique à atteindre :

la HPE pour les lots libres et la THPE pour les îlots groupés, intermédiaires et collectifs.





Traduction des enjeux dans la charte d'objectif



ENERGIE

Déclinaison des objectifs dans l'aménagement des îlots

- -Optimisation du parcellaire au regard de l'exposition
- -Etude d'ensoleillement par îlots
- -Imposer des zones à construire (respect d'un droit au soleil)...
- -Favoriser la mise en place de systèmes de chauffage collectifs A étudier avec Nantes Métropole Etude de desserte énergétique.

Déclinaison des objectifs par type de logements

Objectifs	Lots libres		Logements intermédiaires		Logements Groupés		Logements collectifs	Remarques
	Libres	Prix abordables	Prix abordables	Social	Libres	Prix abordables		
Imposer un minimum de surface captante (ECS)	Conseil - sensibilisation	Conseil - sensibilisation	x	X	X	x	X Possible pour petits collectifs	
Imposer un niveau de performance minimum ou un label (HPE ou THPE) (Validation du service juridique)	Conseil - sensibilisation	Conseil - sensibilisation	THPE	THPE	THPE	THPE	THPE + un llot en BBC (à définir)	
Interdiction de certains dipositifs constructifs (Validation architecte et service juridique)	Conseil - sensibilisation	Conseil - sensibilisation	x	x	x	x	X	



TRANCHE 1

Impact de la démarche AEU sur la conception du projet (du schéma de programmation au premier quartier habité : réorganisation du programme (topographie, déplacements, implantation des constructions, éléments paysagers,...)



ENJEUX ET OBJECTIFS

Illustrer la démarche initiée à l'échelle du grand projet Composer un quartier ouvert à tous, autour des notions de confort d'usage et de confort d'habiter.

PROGRAMME DE LA 1ère TRANCHE

45 lots libres de 450 m² moyen

28 maisons groupées dont 16 en accession abordable

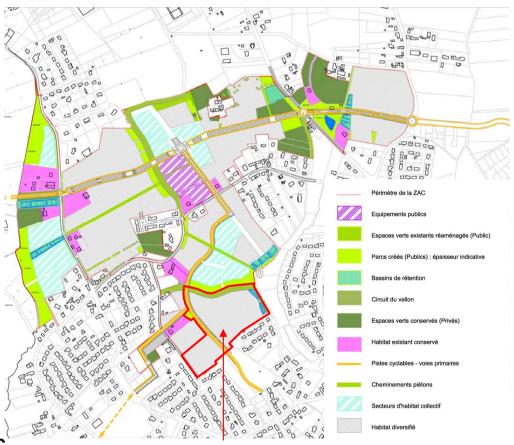
26 logements intermédiaires destinés à du locatif social

Voie inter-quartier intégrant des circulations douces

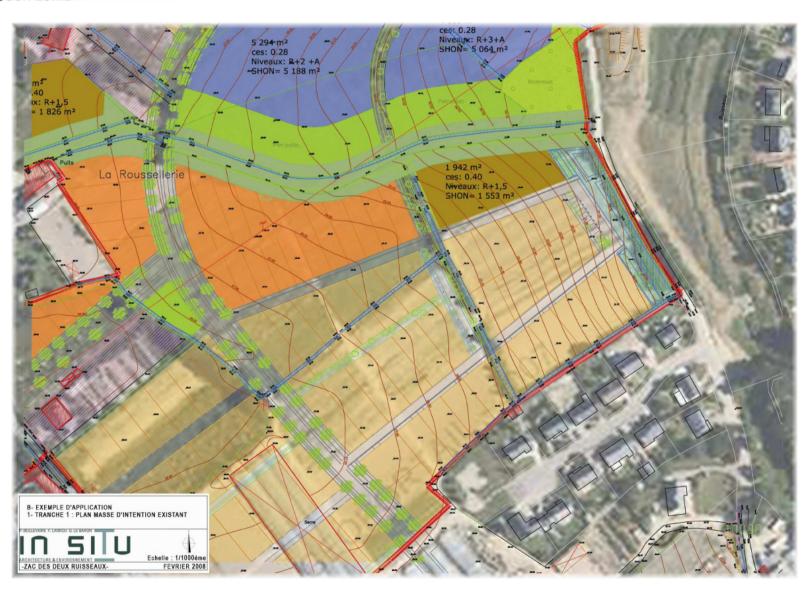
Voiries de desserte du quartier

Réseau de cheminement piétons

Plaines de rétention ouvertes et accessibles par temps sec



1ère tranche de réalisation







TRANCHE 1

Mise en place d'outils d'accompagnement pour la construction des logements



De la ZAC au quartier habité, il existe des **OUTILS** visant à pérenniser la démarche mise en place à l'échelle du projet d'aménagement :

- un guide de réflexion visant à vous aider à définir votre projet,
- le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (document règlementaire),
- le protocole de suivi :
 - visa architectural, associé à
 - un accompagnement thermique.



TRANCHE 1

Traduction des enjeux environnementaux dans les cahiers de prescription (extrait du cahier des charges)

des Deux Rui Jeaux

LEGENDE:

* * *

Alignement de pied de bâti obligatoire à respecter à 80% minimum

Obligation de mitoyenneté

000000

Limite d'implantation du Rez-de-Chaussée

.....

Limite d'implantation d'étage

1111

Zone Non-Aedificandi



Coffret réseaux



Limite parcellaire

12.30

Zone de plantation d'arbres tiges à raison de 1 arbre / 10m² réalisée par le propriétaire et devant respecter les prescriptions paysagères (voir Livrets II et III)



Ouvrage réalisé par le propriétaire : matériau devant respecter les prescriptions paysagères (voir Livrets II et III)



Stationnement couvert intégré au volume d'habitation



Stationnement couvert indépendant du volume d'habitation et devant respecter les prescriptions architecturales (voir Livrets II et III)



Chemins de desserte obligatoire

sa trajectoire indicative pourra s'adapter au projet



DEFINITION DES LIMITES DE LOTS (LIVRET II et III)

Limite de type 1

Clôture réalisée par l'aménageur sur domaine privé, Hauteur 1.00 m. Plantations autorisées sous prescriptions, Hauteur : 1.00 m

Limite de type 2

Plantations réalisées par l'aménageur sur domaine public, Hauteur préconisée : 1.80 m

Clôture autorisée sous prescriptions, Hauteur : 1.00 m

Limite de type 3

Plantations réalisées par l'aménageur sur domaine privé, Hauteur préconisée : 1.80 m

Clôture autorisée sous prescriptions, Hauteur 1.00 m

Limite de type 3 bis

Plantations réalisées par l'aménageur sur domaine privé,

Hauteur préconisée : 1.80 m

Clôture autorisée sous prescriptions, Hauteur : 1.00 m

Limite de type 4

Plantations et clôtures autorisées sous prescriptions

Hauteur préconisée : 1.40 m

Limite de type 5

Plantations réalisées par l'aménageur sur domaine privé,

Hauteur préconisée : 1.00 m

Clôture autorisée sous prescription, Hauteur 1.00 m

Limite de type 6

Limites mitoyennes

Plantations et clôtures autorisées sous prescriptions,

Hauteur préconisée : 1.80 m



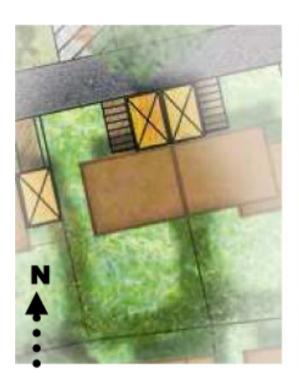
Des prescriptions pour plus de confort

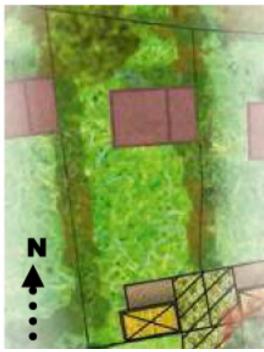
Prescriptions urbaines et paysagères

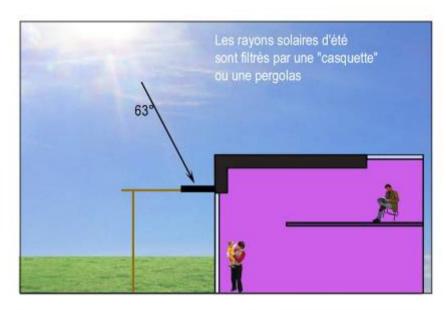
Implantation du logement dans la parcelle :

Respecter le terrain naturel;

Favoriser les orientations sud pour leur apport énergétique











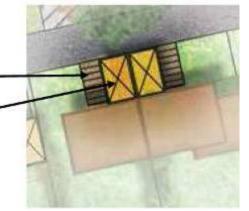
Des prescriptions pour plus de confort

La juste place de l'automobile



Stationnements extérieurs Sous pergola

Volume Bois (garage)



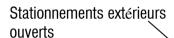
Revêtement de sol





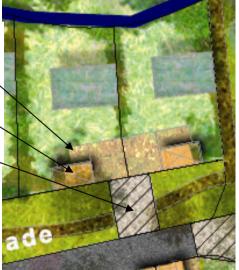






Volume Bois (garage)

Accès plateau béton



Exemple de 3 places publiques intégrées dans leur environnement paysager.





Des prescriptions pour plus de confort



Prescriptions Architecturales

Des thèmes fondamentaux à prendre en compte :

Lumière et ouvertures

Volumétrie

Hauteur des constructions

Couverture

Intégration des éléments techniques

Gamme chromatique

Matériaux et enduits













TRANCHE 1

Des cahiers de prescriptions aux premiers logements : choix des maîtres d'ouvrages (bailleurs, promoteurs), suivi du projet, partenariat...

PROCESSUS DE COMMERCIALISATION
MISE EN CONCCURENCE
ATTENTES
SUIVI
ECHANGES AVEC LES ELUS